Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 77 (1950)

Heft: 11

Artikel: Résultats de notre concours de juin

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-227444

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

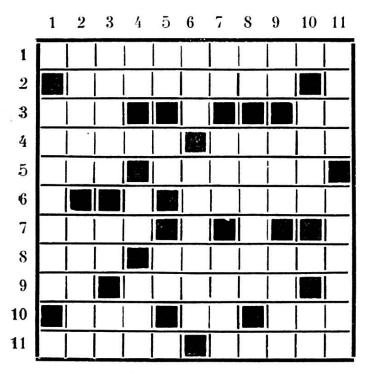
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mots croisés

à la mode de chez nous



Les mots vaudois sont indiqués par (V.) à la fin des définitions correspondantes.

Horizontalement:

- 1. Les « ronds de cuir ».
- 2. Pépin le Bref.
- 3. Couve en toute saison; chef de rayon très haut placé.
- 4. Soutirer; monsieur de la cour.
- 5. Arrivés : relief des côtes.
- 6. Agacer. (V.)
- 7. La première forme du commerce.
- 8. Inversé: productrice de moutons; a une odeur prémonitoire. (V.)
- 9. Conjonction; reine de Rome.
- 10. Chef; fin d'infinitif; on en tombe du haut.
- 11. Ne peut revendiquer le droit ; oublié.

Verticalement:

- 1. Souvent aveuglée par la jalousie.
- 2. Encore un qui a le bras long ; effet d'arrière.
- 3. Frappé pour circuler; au cœur de l'homme; armature.
- 4. Presque un mot; phonét.: hisser; morceau de gourmet.
- 5. Consonnes; note; pronom.
- 6. Connut la cuite après la crue; bruit.

- 7. Roulé; société industrielle thurgovienne; un mal plus grand.
- 8. Touring-Club; col des Alpes.
- 9. Guide-main ; inversé : existence ; prêtre au Thibet.
- 10. Course pour un gain quelconque; préfixe.
- 11. Elle a raison de revendiquer la place de l'Etoile, puisqu'elle est vedette; fait entendre une musique de chambre.

Solution du problème de juin :

Horizontal. — 1. Crêpe; tibia. 2. Allusion; vg. 3. (Anagr.) usov; ure. 4. Ni; prix; en. 5. Andrée. 6. Do; sabots. 7. Vernissage. 8. Ictère; film. 9. Viol; ors. 10. Esilge; ii. 11. Séré; tyrans.

Vertical. — 1. Canna; vives. 2. Rl; indécise. 3. Elu; dortoir. 4. Pus; nelle. 5. Esope; ir. 6. Ivresse; et. 7. To; as. 8. In; bafrer. 9. Logis. 10. Ivre; tel; in. 11. Agents; mois.

Résultats de notre concours de juin

Le délai était un peu court, nous le reconnaissons, et le jeu de mots pas facile. De plus, une fâcheuse petite erreur de ponctuation s'était encore glissée malicieusement dans la définition horizontale nº 1 (2) soit un point-virgule inopportun : « Pour tenir la jambe il n'a pas son pareil ».

Trois concurrents seulement nous ont livré une « grille » juste. Ils obtiennent un abonnement-transmissible. Ce sont :

Mlle A. Amiguet, Chesières-sur-Ollon.

M. Georges Schneider, notaire à Moudon.

M. Jules Corbaz, route de Cossonay 33, Prilly.

Les gagnants voudront bien faire connaître l'adresse de l'abonné de leur choix à l'Imprimerie Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne.

Dix abonnements-transmissibles récompenseront ceux qui enverront la « grille » ci-contre remplie conformément à la « grille » originale d'ici au 31 juillet, dernier délai.

